



07_2026_05

Département des Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

COMPETENCES COLLECTE-EAU POTABLE ET ANC

Date convocation : 07/05/2026

Nombre de voix présentes : 72

Nombre de voix en exercice : 87

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 73

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M. TREPEU Alain.

Présents (72) : M BEGUE Gérard , M BORDE-BAYLACQ Claude , M BORDENAVE Philippe , M BOURDA Olivier , M BOURIAT-CAPDESSUS Yannick , M BOUSQUÉ, Pierre , M CAILLABET Gilles , M CAMBRA Henri , M CANÉRE Bertrand , M CANTOUNET Michel , M CAPELLE Bernard , M CAZENAVE Jean-Bernard , M CHANTRE Michel , M COURADES Michel , M COUTOUILLAT Thierry , M CROHARE Didier , M DABADIE Gérard , M DANJOU Grégory , M DASSE Grégory , M DAVID Michel , M DESSÉRE Jean-Michel , M DIAS Francis , M DIAZ Sébastien , M HERVE Loïc , M JOUBERT Benjamin , M KHOLLER Pascal , M LACAZE Philippe , M LAFFORGUE Jérôme , M LAGAHE Dominique , M LANOT Sébastien , M LARRAZABAL Didier , M LASSERRE Jean-Luc , M LOUET Christophe , M MARSAIS Philippe , M MOLIES, Bernard , M PEDEBEARN Jean-Marc , M PERSONNE Alain , M PEYRE Franck , M PRAT Florian , M RIAUTET Patrice , M SARRABERE Jean-Luc , M SEBAT Jean-François , M SEMPE Christian , M TEULE Jean Paul , M TISNE Guillaume , M TRENEL Fabien , M TREPEU Alain , M TRUCO Jean-Philippe , M VIGNES Guillaume , M. GAUVILLE Mathieu , M. SEGOT Joël , M.CROUHADA VIGNEAUX Thomas , Mme BALZANO Maïté , Mme BREQUE Michèle , Mme CASSOURET Christelle , Mme CHARRON Magali , Mme CORRAL Muriel , Mme DABADIE Nicole , Mme DELMON Jocelyn , Mme DOS SANTOS Carla , Mme DUCLERC Dominique , Mme DUMONT REY Manon , Mme DUPUY RIERA Valérie , Mme FOURCADE Sandrine , Mme KROLczyk Véronique , Mme LACAZE-LABADIE Aude , Mme LAHONDA Marie Claude , Mme LE CLAIRE Fabienne , Mme MARQUEZ Stéphanie , Mme NAPIAS Muriel , Mme VEPER Corine , Mme VINCONNEAU LAPUYADE Florence

Représenté (1) : M JUNCA Ludovic (pouvoir à M CHANTRE Michel)

Absents (14) : M BARATS Alain , M BOURDEU Julien , M LABAT Joël , M LACAZE Julien , M LAHOU PECOUSTAU Marc , M MARCHENAY Jean - Noël , M MARTIN Franck , M MAUHOURET André , M MOUNOU Christophe , M NICOLAU Patrick , M POUBLAN Jean Damien , M VILLAIN Christophe , M VILLALON Damien , Mme DALLA SANTA Marie-Anne

M. Alain PERSONNE a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

MONSIEUR LE PRESIDENT SOUMET A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LE RAPPORT SUIVANT,

Dans le cadre des procédures de délégation de service public, le Code Général des Collectivités Territoriales, conformément aux dispositions légales (articles, D 1411-5, L.1411-5, R 1411-1), prévoit la création d'une Commission spécifique compétente telle que présentée lors de la délibération précédente 06_2026_05.

Monsieur le Président rappelle que cette Commission de Délégation de Service Public relative à l'ensemble des délégations de services publics du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre est composée du président ou son représentant, et de cinq membres du conseil syndical élus par le conseil à la représentation

proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent siéger également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Après avoir délibéré sur la création et les modalités de dépôt des listes, M. Le Président fait état des listes déposées :

Liste 1

CDSP COLL/EAU 2026	5 Titulaires + président	5 suppléants
	A. TREPEU	
	D. LARRAZABAL	JP. TRUCO
	D. LAGAHE	F. DIAS
	S. MARQUEZ	P. NICOLAU
	JM DESSERE	M. COURADES
	A. PERSONNE	JB. CAZENAVE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pouvoir au sein des commissions syndicales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

LE CONSEIL SYNDICAL élit, pour le mandat de l'assemblée délibérante :

Sous la présidence du Président ou de son représentant ;

Cinq membres titulaires :

CDSP COLL/EAU 2026	5 Titulaires + président	5 suppléants
	A. TREPEU	
	D. LARRAZABAL	JP. TRUCO
	D. LAGAHE	F. DIAS
	S. MARQUEZ	P. NICOLAU
	JM DESSERE	M. COURADES
	A. PERSONNE	JB. CAZENAVE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT

Alain TREPEU

Signature
 syndicat
 eau et assainissement
 béarn bigorre